

# *Caroline Gledhill*

## *Formation et Traductions en Anglais/Français*

### **Conditions Générales de Vente (Formation Professionnelle Continue)**

#### **OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Pour chaque inscription d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires, une convention de formation professionnelle sera établie, telle que prévue par la loi, en double exemplaire. Un exemplaire sera à retourner signé et revêtu du cachet de l'entreprise, avant le démarrage du stage, à *Caroline Gledhill Formation en Anglais*.

#### **TARIFS**

Tous nos prix sont indiqués HT (TVA non applicable art. 293B du CGI). Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur.

#### **CONDITIONS DE RÈGLEMENT**

A l'issue de la formation, l'entreprise recevra une facture, accompagnée de l'attestation de présence. Le règlement devra s'effectuer à réception de la facture, sans escompte, à l'ordre de *Caroline Gledhill*.

#### **PÉNALITÉS DE RETARD**

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance de la facture pourra donner lieu à des pénalités de retard, calculées à un taux annuel de 10%, sans que ce taux soit inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal.

#### **RÈGLEMENT PAR UN OPCA**

En cas de paiement effectué par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande. En cas de prise en charge partielle ou de non prise en charge de votre OPCA, la différence ou la totalité vous sera directement facturée.

#### **CONDITIONS D'ANNULATION**

Toute annulation de l'action de formation, faite au moins 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, se fera sans pénalité pour le client si la formation est reprogrammée dans les 12 mois suivants. En cas de réalisation partielle de l'action du fait du client, seule sera facturée au client la partie effectivement réalisée de l'action.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Albi sera compétent pour régler le litige.

Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation : Le Client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail ou téléphone. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.